

## 10 Faits divers &amp; Justice

Viols en réunion sur mineure de moins de 15 ans à Makokou...

## Boussamba et son acolyte Meye Mba sous mandat de dépôt

SCOM

Libreville/Gabon

Les deux délinquants sexuels présumés ont fait subir à D. M. M. un calvaire dans une maison inachevée. Les parents de la victime, informés des faits, ont porté à la connaissance de la police judiciaire de Makokou. Les deux mis en cause, mis aux arrêts, ont été incarcérés au pénitencier local.

LE procureur de la République près le tribunal de



Photo : D.R.

Les limiers de la PJ ont neutralisé les deux mis en cause...

première instance de Makokou a été sans complaisance envers deux violeurs présumés d'une fillette de

12 ans. La petite D.M.M., la victime, est élève dans une école primaire locale. Darcy Boussamba, 20 ans,



Photo : D.R.

...Darcy Boussamba (g) et Ghislain Mba Meye, deux semaines après les faits.

et son ami Ghislain Mba Meye, 21 ans, tous deux Gabonais, auteurs présumés de cet acte, ont été écroués, le mercredi 14 février dernier, à la prison centrale du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo.

Les faits se déroulent aux Grandes-Endémies, un quartier de la ville, située sur les bords de l'Ivindo. C'est une source proche de l'antenne locale de l'Etat-major des polices d'investigations judiciaires (EMPIJ) qui les relate pour nous.

De retour d'une boutique où elle est envoyée par ses parents, cette nuit du vendredi 26 janvier, D.M.M. a la malchance de croiser Darcy Boussamba. Celui-ci attrape violemment la gamine et la force de la suivre

dans une maison abandonnée. Tétanisée par la peur, D.M.M. s'exécute.

**TOUT DÉBALLER.** Quelques instants après, le jeune homme fait passer un sale quart d'heure à la fillette. Mais, au moment où l'agresseur s'apprête à relâcher sa proie, son ami Ghislain Mba Meye - qui est voisin de D.M.M. - surgit. Le calvaire de l'enfant se poursuit donc, Mba Meye la violant à son tour.

Leurs bas instincts assouvis, les deux violeurs présumés prennent la poudre d'escampette. Laissant la victime à son triste sort. Cette dernière parvient tout de même à trouver assez de force pour regagner le domicile familial, où l'inquiétude de ne pas la

voir revenir commence à gagner les esprits.

Constatant son état, les parents demandent à leur enfant de s'expliquer. Ce qu'elle fait, en livrant les noms de ses deux agresseurs. Le samedi 27 janvier dernier, une plainte est déposée contre les deux individus à la police judiciaire. Le jeudi 8 février courant, c'est-à-dire près de deux semaines après la commission des faits, les limiers chargés du dossier réussissent à les appréhender.

A la faveur des auditions, Mba Meye, par ailleurs camarade de la sœur aînée de la victime, aurait déclaré s'être amouraché de la gamine depuis 2017. Quant à sieur Boussamba, ses révélations viendront semer le trouble parmi les enquêteurs, car il reconnaît avoir déjà abusé sexuellement de D.M.M. à plusieurs reprises. L'une de ces agressions, affirmera-t-il, se serait même déroulée chez lui.

« La gamine n'en pouvait plus de ces agressions sexuelles à répétition. C'est pourquoi, elle a décidé de tout déballer », laisse-t-on entendre à la direction des investigations de la police judiciaire.

...et à Mouila

## Le suspect attend son procès à la prison centrale



Photo : BPI

Le présumé violeur, Saint-Denis Moussounda, attend son procès... Photo de droite : ... à la prison centrale de Mouila.



Photo : Achille Patrick DINDOUNGOU

BPIM

Mouila/Gabon

**SIEUR** Saint-Denis Moussounda, chauffeur de taxi âgé de 37 ans, séjourne depuis hier à la prison centrale de Mouila, inculpé de détournement de mineure et de viol sur mineure de moins de 15 ans. Il est en effet reproché à ce compatriote d'avoir abusé sexuellement de la petite R.K.M., âgée tout juste de 12 ans.

Les faits se sont produits le lundi 12 février dernier à Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié. Ce jour-là, R.K.M., élève en classe de 4e dans un établissement secondaire, se rend au quartier PK 0 pour toucher sa tontine. Comme le lieu est assez éloigné, elle emprunte, avec une condisciple, un taxi.

Sa camarade descend au quartier Carrefour de la Mort. R.K.M. reste donc la seule passagère du taxi conduit par Saint-Denis Moussounda. Et, à ce qu'il semble, ce dernier aurait profité de ce tête-à-tête pour faire des avances à la mineure.

Après donc quelques tentatives destinées à séduire la fille, le taximan change brusquement d'itinéraire. Ainsi, au lieu d'aller au PK 0 comme convenu, il prend plutôt la direction du carre-

four de la Caisse, puis continue vers Val Marie. Et lorsque la petite veut en savoir plus sur ce changement de route, le taximan, usant de ruse, répond qu'il veut tout simplement lui montrer la maison qu'il est en train de construire.

Arrivée à destination, Saint-Denis Moussounda, jusqu'à gentil, se montre tout à coup agressif. C'est ainsi qu'il demande d'un ton autoritaire à R.K.M. de descendre du véhicule. La mineure, prise de peur, obtempère mais, quand elle cherche à s'enfuir, le trentenaire l'attrape, et l'amène de force dans un endroit isolé où il la viole, qui plus est sans préservatif, selon les explications de la jeune victime.

**LA COUR CRIMINELLE.** De retour au domicile familial, la petite R.K.M. ne se sent pas bien. Ce qui attire, naturellement, l'attention de son père qui la presse de questions. La mineure finit par se résoudre à raconter à son géniteur le calvaire qu'elle vient de subir.

A la suite de quoi, le papa dépose une plainte à la brigade de gendarmerie centre de Mouila, dirigée par l'adjudant chef major Jean Christian Wayerigui. Une enquête est aussitôt diligentée et, grâce au signalement précis de l'agresseur donné par la victime aux agents, ce dernier est vite neutralisé, puis placé en garde à vue.

Lors de l'interrogatoire, Saint-Denis Moussounda, malgré le récit de la victime qui l'accable, nie catégoriquement les faits qui lui sont imputés. Mais, en examinant le téléphone portable du suspect, les enquêteurs tombent sur le numéro de téléphone privé de R.K.M., préalablement enregistré dans son répertoire.

A la question de savoir comment a-t-il fait pour l'avoir et que comptait-il en faire, sieur Moussounda se perd en conjectures.

Et c'est le début de ses malheurs, puisque d'autres éléments compromettants viendront alourdir le dossier d'accusation.

Le cas de l'expertise médicale pratiquée sur R.K.M. à la demande de sa famille. En effet, selon le certificat médical, l'hymen de la petite a été perforé avec violence lors d'une pénétration récente.

Après avoir bouclé l'enquête préliminaire, les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont conduit le mis en cause au tribunal de première instance où un juge d'instruction, après audition, l'a inculpé des délits ci-haut énoncés.

Il y a lieu de noter que le viol sur mineure de moins de 15 ans est considéré comme un crime, ce qui vaudra à son auteur de comparaître devant la Cour criminelle.

www.ecig-gabon.com

**ECIG**

ecig.gabon@gmail.com

**OFFRE SPECIALE**  
DU 15 Février 2018  
AU 30 Avril 2018

**-25%**  
de Remise pour  
autres quantités

**3 Pneus Achetés = 1 GRATUIT**

PNEUS DU GROUPE  
**Continental**

**Nos points de vente**  
Z.I. OLOUMI (face FOPi entrée BERNABE) ouvert du lundi au samedi  
Tél : +241 01 74 30 06 / 06 25 98 64 / 07 05 31 05 / 02 45 35 45  
OKALA à côté de BALLON D'OR ouvert 7/7 jrs Tél : +241 04 84 08 00 / 06 00 82 00

Photos non contractuelles